

## **COMPÉTENCES**

La 3CMA exerce de plein droit, en lieu et place des communes membres, des compétences obligatoires, optionnelles et facultatives.

### **COMPÉTENCES OBLIGATOIRES**

- L'aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire ; schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur
- Actions de développement économiques, création aménagement entretien et gestion de zones d'activités industrielle, commerciale tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire.
- Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire
- L'accueil touristique et la promotion du tourisme
- L'aménagement, l'entretien et la gestion des aires d'accueil des gens du voyage
- La collecte et le traitement des déchets des ménages et déchets assimilés

### **COMPÉTENCES OPTIONNELLES**

- La protection et la mise en valeur de l'environnement, le cas échéant dans le cadre de schémas départementaux et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie :
  - La création, l'entretien, le balisage et la promotion des sentiers d'intérêts communautaires
  - Le soutien au développement des énergies renouvelables
  - La gestion des politiques environnementales à l'échelle de son territoire (air, bruit) pour mettre en œuvre et élaborer le plan de gestion de l'Arc et des affluents et piloter son application)
- Politique du logement et cadre de vie :
  - Etudes et mise en œuvre d'Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat (O.P.A.H.)
  - Mise en œuvre d'un Programme Local de l'Habitat (P.L.H.) et des actions qui y

sont afférentes

- Etudes et actions d'intérêt communautaire en faveur d'une politique de logement
  
- Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement pré-élémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire

## **COMPÉTENCES FACULTATIVES**

- Politique en faveur de l'enfance et de la jeunesse :

En matière d'enfance et de jeunesse, la 3CMA est compétente pour la création, l'aménagement, l'entretien et la gestion des équipements et le fonctionnement des services suivants :

- Les accueils de loisirs
- Le pôle enfance
- Le multi-accueil
- La micro-crèche
- Le Relais Assistantes Maternelles (RAM)
- Le Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP)
- L'Espace Jeunes

Ainsi que les que les dispositifs suivants :

- La contribution locale étudiants
- Le Passeport du Mercredi
  
- La fourniture d'accès aux réseaux de communication électronique, fourniture et maintenance des équipements informatiques (hors consommables) des écoles primaires publiques et conventionnées et des Espaces Publics Numériques (EPN).
  
- La création, l'extension et la gestion des réseaux de communication à très haut débit, permettant à la population et à l'ensemble des acteurs économiques des communes membres de bénéficier des services qui y sont liés.

### **Autres compétences facultatives :**

- La chaîne de télévision Maurienne TV

- L'organisation des transports urbains
- La mise en place et la gestion d'un système de consultation du cadastre
- Le « refuge pour animaux » (fourrière animale)
- L'entretien d'un système de télé alerte
- Le soutien à des manifestations culturelles d'intérêt communautaire
- L'abattoir et la filière viande

La 3CMA finance la contribution au Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS)

**La 3CMA adhère aux syndicats suivants :**

- Le Syndicat Pays de Maurienne (SPM) pour :
  - L'élaboration, l'approbation, le suivi et l'évaluation du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)
  - L'abattoir et la filière viande
  - La communication touristique à l'échelle de la vallée
  - La Mission locale Jeunes Maurienne
  - Les politiques environnementales à l'échelle du territoire de la 3CMA (air, bruit) et pour mettre en œuvre et élaborer le plan de gestion de l'Arc et des affluents et piloter son application.
- Le Syndicat Intercommunal de Ramassage et de Traitement des Ordures Ménagères de Maurienne (SIRTOMM) pour la collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés.

**Autres adhésions et soutiens à des structures d'insertion sociale et professionnelle :**

- L'Association Cantonale d'Animation (ACA)
- La Maison Médicale de Garde
- Maurienne Expansion par l'intermédiaire du SPM
- Le Syndicat Intercommunal Mixte des Vallées de l'Arvan et des Villards (SIVAV)
- GDAM MAURIENNE (groupement agricole)
- Le Groupement des Acteurs Economiques (GAEM)

- Le refuge pour animaux (SPA)
- Aide à Domicile en Milieu Rural (ADMR) de l'Arvan
- La Fibre Mauriennaise (association en soutien de Maurienne TV)
- Savoie Vivante
- Le Comice Agricole de Maurienne
- L'Association Foncière Pastorale (AFP) de Montdenis
- L'Etablissement Public Foncier Local de la Savoie (EPFL73)

Les services et équipements communautaires sont accessibles aux habitants des six communes membres, sans distinctions tarifaires ou autres.

## **RESSOURCES HUMAINES**

Au mois de Juin 2017, on compte 65 agents au sein de la Communauté de Communes Cœur de Maurienne Arvan.

### **Les agents de la 3CMA sont répartis sur 10 sites :**

- CENTRE NAUTIQUE : Rue de la Libération à Saint-Jean-de-Maurienne
- ESPACE JEUNES : 383 avenue du Mont Cenis à Saint-Jean-de-Maurienne
- MAURIENNE TV : bâtiment Cré@pole 38 rue Antoine de St Exupéry à Saint-Jean-de-Maurienne
- POLE ENFANCE : Place du Champ de Foire à Saint-Jean-de-Maurienne
- POLE ENFANCE - MICRO-CRECHE DE SAINT JULIEN MONTDENIS : 2 rue de la Maladière à Saint-Julien-Montdenis
- REFUGE POUR ANIMAUX : rue du plan Pinet à Saint-Jean-de-Maurienne.
- SERVICE ADMINISTRATIF - RESSOURCES HUMAINES - SERVICE TECHNIQUE : avenue d'Italie Centre d'affaires et de ressources à Saint-Jean-de-Maurienne
- SERVICE COMMUN – AUTORISATION DROIT DES SOLS : Centre Technique Municipal rue Sainte Claire Deville à Saint-Jean-de-Maurienne
- SERVICE DE L'EAU : 192 avenue des clapeys immeuble le Square à Saint-Jean-de-Maurienne
- SERVICE TOURISME : ancien évêché à Saint-Jean-de-Maurienne.

La Communauté de Communes dispose par ailleurs de services mutualisés avec la ville de Saint-Jean-de-Maurienne. Les modalités de cette collaboration sont régies par un accord-cadre signé en 2004.

**Contact :**

Communauté de Communes Cœur de Maurienne Arvan (3CMA)

Avenue d'Italie

73300 Saint-Jean-de-Maurienne

Tél. : 04 79 83 07 20

Fax : 04 79 83 07 21

Email : [contact@3cma73.com](mailto:contact@3cma73.com)